

**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L’ÉPREUVE**

**« Grand Prix cycliste de Puyloubier-Sainte-Victoire »**

**Dimanche 2 août 2020**

**ARTICLE 1 – ORGANISATION**

Le Grand Prix de Puyloubier Sainte-Victoire est **organisé par l’Amical Vélo Club Aixois**, dont le siège social est au 35 chemin Albert Guigou, aux Milles, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute le Dimanche 2 août 2020.

**ARTICLE 2 – TYPE D’ÉPREUVE**

L’épreuve est réservée aux athlètes de catégories : **Hommes Amateurs** 1ère, 2ème, 3ème catégories, Juniors et Pass cyclistes open. Elle est inscrite au calendrier Élite FFC.

**ARTICLE 3 – PARTICIPATION**

Les engagements sont effectués par internet, via le site de la FFC. Prix : 13€.

**ARTICLE 4 – PERMANENCE**

**La Permanence de départ** se tiendra le dimanche 2 août 2020 de 12h00 à 13h20 à la Mairie de Puyloubier. La confirmation des partants et le retrait des dossards pour les responsables d’équipes se font à la permanence.

**La réunion des directeurs sportifs** organisée suivant l’Article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Jury des Commissaires, est fixée à 12h30 dimanche 2 août dans la salle des fêtes de Puyloubier.

**ARTICLE 5 – OPÉRATIONS DE DÉPART**

Les coureurs devront signer la feuille de départ entre 12h00 et 13h20.

**Le départ réel est prévu à 13h30** devant la salle des fêtes de Puyloubier.

**ARTICLE 6 – RADIO-TOUR**

Les informations course seront émises par la fréquence 157,5750 MHz.



**ARTICLE 7 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE**

Le service d’assistance technique neutre est assuré par VITTA et 1 véhicule de l’organisation.

**ARTICLE 8 – INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES**

Conformément à l’Article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l’épreuve.

**ARTICLE 9 – RAVITAILLEMENTS**

La zone de ravitaillement est prévue au Km 10, sur la D17. La fin du ravitaillement se fera au Km 102, avant le carrefour Coquille. Un panneau matérialisera le début et la fin de ces zones de ravitaillement.

**ARTICLE 10 – DÉRIVATION**

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les véhicules des directeurs sportifs à 50 mètres après la ligne d’arrivée, ces voitures sont dérivées à droite, permettant de rejoindre directement en suivant le fléchage le parking de la salle des Fêtes.

**ARTICLE 11 – DÉLAIS D’ARRIVĖE**

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n’est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Jury des Commissaires, en consultation avec l’Organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à **plus de 5 minutes** du peloton principal à l’entame du dernier tour, doit s’arrêter et quitter la course sur injonction des commissaires.

**ARTICLE 12 – CLASSEMENTS**

Les classements suivants seront établis :

* un classement individuel
* un classement de la montagne, GPM, à tous les tours excepté le 8ème passage au sommet de la côte de Saint Ser.



**ARTICLE 13 – GRILLE DE PRIX**

La grille de prix pour cette épreuve est la 1ère grille pour ce type d’épreuve.

**ARTICLE 14 – ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de la FFC s’applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s’applique également à l’épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à la **salle des fêtes de Puyloubier**.

**ARTICLE 15 – PROTOCOLE**

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition. Ils se présenteront dans un délai maximum de **15 minutes après l’arrivée**.

* les trois premiers de l’épreuve
* le vainqueur du classement annexe : 1er des GPM

**ARTICLE 16 – PĖNALITĖS**

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

**ARTICLE 17 – RESPECT DU CODE DE LA ROUTE**

Les directeurs sportifs et les chauffeurs des véhicules d’organisation (Arbitres, dépannage neutre, médecin…) se doivent de **respecter le code de la route**, notamment, en :

* Circulant sur une **seule file à droite** de la chaussée,
* En prenant tous les ronds-points par la droite,
* En doublant le peloton, les groupes de coureurs ou les coureurs attardés sur autorisation des Arbitres FFC, en toute sécurité et avec une visibilité suffisante.

Le 20 juin 2020

L’organisateur

Amical Vélo Club Aixois